

Délibération n°43/30092025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G-C. VISCI, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, S. VALLON, É. DAVID-CAVAZ, M-F. ORTHOLAND, D. BALME, T. LE FORESTIER, C. SCORDEL, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY,

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à Mylène SIBILLE), R. CONTARD (Pouvoir à Joël BRAISAZ), D. METZGER (Pouvoir à Marianne FOUILLÉ), T. LE FORESTIER (Pouvoir à Valérie CAZAUX).

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 24 septembre 2025

OBJET : FINANCES
BUDGET DES TAPAUX – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget annexe 2025 de la zone commerciale des Tapaux,

Considérant la vente du local de la boulangerie en date du 23 mai 2024,

Considérant la subvention de la Région Rhône-Alpes Auvergne n° 10 022200 01-38436 du 6 septembre 2011 d'un montant initial de 45 750 € et attribuée spécifiquement pour la création de ce commerce,

Monsieur Gian-Carlo VISCI, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient de solder l'amortissement de cette subvention pour un montant résiduel de 25 620 €, par une opération d'ordre décomposée comme suit :

- Titre de 25 620 € au 777/042
- Mandat de 25 620 € au 13912/040

Et précise que pour ce faire, il convient de prévoir une délibération modificative afin de disposer des crédits aux chapitres d'ordre concernés.

Monsieur VISCI propose la délibération modificative de crédits comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6228	25 620,00		
D I 040 13912 OPFI /01 (ordre)	25 620,00		
D I 21 2131 OPNI		25 620,00	
R F 042 777 /01 (ordre)	25 620,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	25 620,00	25 620,00
	Réductions	25 620,00	
Recettes :	Ouvertures		25 620,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	25 620,00
Solde Réductions	25 620,00
Ouv. - Réd.	

Sur le rapport de Monsieur VISCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la délibération modificative n° 1 du budget annexe des Tapaux telle que présentée ci-dessus ;
- Charge Mme le Maire de l'application de la présente décision et des opérations comptables présentées,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
 Cécile CURTET
 Le 30 septembre 2025



DETAIL DES VOTES :

- POUR : UNANIMITÉ
- CONTRE :
- ABSTENTION :